

## Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué en date du six du mois de février deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

**Membres élus : 15 en fonction : 14      présents : 9**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

### **Membres présents :**

Monsieur David BARAIZE, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Ophélie COSTA, Madame Sylvie DOUBLÉ, Madame Cécile HUET, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Monsieur Eric SINTES, Madame Marie-Claire SACHET, Conseillers municipaux.

### **Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:**

Madame Florence DEVAUX absente

Monsieur Julien MALARDENTI absent

Madame Cécile GUILBERT donne pouvoir à Monsieur David BARAIZE

Madame Victoire JONCHERAY donne pouvoir à Madame Cécile HUET

Madame Virginie MARZIN donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

### **Secrétaire de séance :** Madame Sylvie DOUBLE

#### 1) **Approbation du Conseil municipal du 13 février 2024**

Adopté

#### 2) **Commissions communales**

##### ❖ Habitants

La commission est renommée « Vivre ensemble ».

Journée citoyenne est fixée au 25 mai 2024.

##### - Ecole :

Conseil école a eu lieu 20 février

Protocole santé mentale va se mettre en place par l'Education nationale

Journée olympiade 1<sup>er</sup> juin 2024 : prospectus vont être distribués dans les boîtes aux lettres

Papillotes et compagnie : conseil d'Administration s'est déroulé le 27 février.

Villages d'Avenir : rencontre effectuée le 11 mars avec Mme COCHY-FAURE (Responsable de projet "Villages d'avenir" Préfecture de Maine-et-Loire) sur le projet Ecole  
Prochaine rencontre au mois d'avril – interlocuteur Mickaël BRETON

##### - Bibliothèque :

Déménagement bibliothèque a été fait le mercredi 6 mars. La bascule des données de l'ancien logiciel sur le nouveau logiciel est en cours par un bénévole.

## ❖ Développement durable

La commission est renommée « Aménagement du territoire et grands travaux »

## - Eglise :

Les travaux se terminent, réunion le 22 mars 24

Une entreprise de nettoyage est venue pour l'intérieur

Messe de réouverture de l'Eglise le 7 avril 2024

## - Mairie :

La consultation des entreprises a été lancée le 28 février.

## - Atelier

L'escalier a été posé

## ❖ Transition écologique

Journée plantation s'est déroulée le 17 février 2024

Belle journée, une soixantaine de personnes présentes pour les plantations

Des coups de pied ont été donnés dans des arbres, certains ont été déplantés depuis

Repair café le 13 avril 2024

CCAS prochaine réunion vendredi 15 mars 2024

CLIC : augmentation 1.10 € (au lieu 0.90 €) par habitant

**3) Finances****Objet : Finances – Renouvellement et diminution de la ligne de trésorerie**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024 ;

VU la proposition faite par le Crédit agricole ;

**CONSIDERANT** que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Le Conseil municipal :

**DECIDE** de demander à la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 250 000 €, aux conditions suivantes :

- Montant : 250 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné +0.30

Index de février 2024 = +3,923 %, flooré à 0

- Prélèvement des intérêts Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office
- Commission d'engagement : 0,15% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)
- Frais de dossier : Néant
- Déblocage de fonds : par le principe du crédit d'office
- Calcul des intérêts : **sur 365 jours**

**PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

**PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

**CONFERE** à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.**

### 3.1 FINANCES

#### INFORMATIONS TRAVAUX SIEML

Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour le domaine des Etres – AVENANT

**VU la délibération n° 2020-29 du 25 mai 2020 (délégation du Maire)**

**Une convention a été signée le 10 décembre 2020 avec le SIEML**

## 4 Administration générale

### Objet – élection adjoint et mise à jour du tableau du Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

VU les délibérations n°2020-26 du 25 mai 2020 par laquelle a été décidé la création de 4 postes d'adjoint et n°2023-33 du 16 mars 2023, modifiant le tableau du conseil municipal suite à la démission de Madame Virginie MARZIN

VU les délibérations n°2021-61 du 16 décembre 2021 et n°2023-38 du 11 mai 2023 par lesquelles a été décidé la création de postes de conseillers délégués.

VU la délibération n° 2024-08 du 13 février 2024 concernant l'élection de M. BRETON, 3<sup>ème</sup> adjoint

VU l'arrêté Municipal n° 2020-04 et 2020-05 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur David BARAIZE et Madame Ophélie COSTA

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire propose de refondre les délégations et les champs de compétences des adjoints

**CONSIDERANT** qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire propose de procéder au vote, sans élections complémentaires préalables

**CONSIDERANT** l'importance des dossiers traités la conseillère déléguée ;

Après appel à candidature, il y a un seul candidat :  
Madame Cécile HUET

Il est procédé au déroulement du vote :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 6

Madame Cécile HUET a obtenu 11 voix.

Madame Cécile HUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

Le conseil municipal :

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

✓ **MODIFIE** le tableau comme suit :

Jean-Louis DEMOIS	Maire
David BARAIZE	1 <sup>er</sup> adjoint
Ophélie COSTA	2 <sup>ème</sup> adjointe
Mickaël BRETON	3 <sup>ème</sup> Adjoint
Cécile HUET	4 <sup>ème</sup> adjointe
Eric SINTES	Conseiller délégué

Sylvie DOUBLÉ	Conseillère municipale
Virginie MARZIN	Conseillère municipale
Victoire JONCHERAY	Conseillère municipale
Léo PINETON de CHAMBRUN	Conseiller municipal
Cécile GUILBERT	Conseillère municipale
Julien MALARDENTI	Conseiller municipal
Florence DEVAUX	Conseillère municipale
Marie-Claire SACHET	Conseillère municipale

- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et la bonne exécution de la présente décision.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité**

#### 4) Questions diverses

##### ❖ **Conseils municipaux 2024**

- 10 avril à 19h30
- 15 mai à 19h30
- 12 juin à 19h30
- 10 juillet à 19h30

##### ❖ **Divers**

##### **Tour de table:**

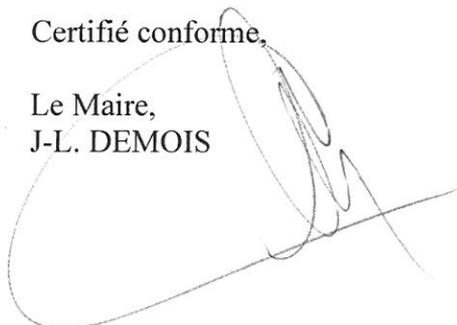
Marie-Claire SACHET : marches de l'Eglise salies par les pigeons

##### **Date prochain conseil : 10 avril 2024**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Certifié conforme,

Le Maire,  
J-L. DEMOIS



Le secrétaire de séance  
Mme Sylvie DOUBLE



